

Remorque pour
engins de sport

Marque de fabrique

H E I N E M A N N

Type

B A 2 2

Fiche d'homologation No

CH 9380 20

Constructeur
Identification

W. HEINEMANN GmbH & Co KG, 591 Kreuztal-Krombach (D)

"BA 22" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur

à l'avant, à droite, en haut, sur traverse

Numéro du châssis

à l'avant, à droite, en haut, sur traverse

Importateur principal

ERWIN KAPP, Josefstrasse 91, 8031 Zürich

Véhicule homologué

2KH00186

Châssis

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

caoutchouc

Direction

-

Frein de service

-

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, chaîne de sécurité

Carrosserie

remorque à bateaux

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

4270

Largeur

1510

Hauteur

1730

Porte à faux

av

av

ar

870

Empattement

Voie

av

ar

1315

Dist. anneau axe

av

ar

3400

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

20

80

100

Charge utile ou

30

120

150

Poids effectif

Poids total

50

200

250

Garantie fabrique

50

200

250

Dimens. pneus

4.00 - 8

+))

Ply / bar

4 / 2,5

Charge

440

pour V max

80

Vitesse maximale selon constructeur

80

Vitesse maximale selon tenue de route

80

Jantes: 2.50 A x 8

Equipement §)		Moteur de travail	
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque	_____ Type _____
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit	_____ à t/min _____
Clignoteurs	av _____	Silencieux	_____
	ar 2a (E)	Mesure des gaz	_____
Catadioptres	av I (E)	Déparasitage	_____
	lat. I (E)		
	ar III (E)	Indications pour le permis de circulation	
Feux de gabarit	av A (E)	Genre remorque	Rem. pour engins de sport
	lat. _____	Marque et type	HEINEMANN BA 22
	ar _____	FH-No CH	9380 20
ar vers l'av	_____	Carrosserie	remorque à bateaux
Eclairage plaque	2/ combinés	Poids à vide	100 Charge utile 150
Cale	_____	Poids de service	_____ Poids total 250

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- +) Variante de pneus: 5,00 - 8. charge par essieu 600 (3,5) V-max. 80 km/h
jantes : 3.00 D x 8
voie : 1300 mm
- §) Equipement : les feux arrière sont montés sur des poutrelles coulissantes.

Zurich, 5.9.78
Lieu et date de l'homologation

Service fédéral d'homologation